

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le vingt-deux février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Romagnieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Céline REVOL, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/02/2023

Présents (dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal) : Céline REVOL (Maire), Chantal PEGOUD, Bernard TRILLAT, Marc RIBET (Adjoints), Yves DURET, Georges GRANGE, Régine COMBE, Noël CASTE, Bernard PIERRE (pouvoir à Bernard TRILLAT), Louis LE GUILLOU, Agnès BURAIIS (pouvoir à Martine RIZZON), Nathalie MORETTI, Béatrice JACQUET, Edith ROUX, Martine RIZZON, Nathalie FAVRE, Pierre GOLDIN, Aurélie BLAUD, Fabrice DANNA. (conseillers municipaux)

Absents excusés : Bernard PIERRE pouvoir à Bernard TRILLAT ; Agnès BURAIIS pouvoir à Martine RIZZON

Secrétaire de séance : Céline REVOL

2023-009 – Programme de voirie 2023 (délibération)

Bernard TRILLAT, Adjoint au Maire délégué, présente à l'Assemblée le Programme de voirie 2023 partie travaux qui relèvent de l'investissement :

LIEU DES TRAVAUX	DESIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT H.T	MONTANT T.T.C
1/RD 40c	-Création de trottoirs de 1,40 ml entre le chemin de Bigolanche et l'aménagement du carrefour (160 ml environ) ; <i>tarif incluant la révision de prix et l'ingénierie</i>	37 184,05€	44 620,86€
2/RD 82	-Création de trottoirs de 1,40 ml entre le chemin du Triangle et l'aménagement du carrefour (95 ml environ) ; <i>tarif incluant la révision de prix et l'ingénierie</i>	29 114,83 €	34 937,80 €
3/Ensemble des voiries communales	3a /Chemin du Fayet-Colonge (25 ml) Enrochements en continuité des enrochements existants	25 962,45 €	30 998,94 €
	3b /Chemin de la Calabre	18 203,50 €	21 844,20 €
	3c /Chemin Nourisse (45 ml)	2 740,00 €	3 288,00€
	Révision de prix 2022 7,6 %	3 564,85€	4 265,97 €
-Ensemble des voiries communales	TOTAL pour les 3 chemins	50 470,80 €	60 397,11€
TOTAL	INVESTISSEMENT	116 769,68€	139 955,77€

L'ensemble des travaux d'investissement mentionnés ci-dessus se sont réalisés dans le cadre d'une convention de groupement de commandes signée avec la communauté de communes des Vals du Dauphiné.

Par ailleurs, Madame Le Maire propose d'intégrer au programme de voirie 2023, un devis de l'entreprise SAS GIRARD-RIVOIRE située 142, Rue de la Chapelière à AOSTE (38490) d'un montant de **5 040€ HT** soit **6 048€ TTC** (T.V.A à 20 %) correspondant à des travaux de déblais et d'empierrements pour sécuriser le Chemin du Fayet.

Entendu l'exposé de l'Adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le programme de travaux de voirie 2023 ci-dessus exposé pour un montant global de 121 809,68€ H.T soit (146 171,61€^{TTC}) au titre des travaux d'investissement,
- ✓ **DIT** que ces dépenses feront l'objet de prévisions budgétaires correspondantes en section d'investissement,

CHARGE le Maire ou son Adjoint en charge de la voirie des formalités liées à cette décision.

Ainsi délibéré, en séance à ROMAGNIEU, le 22 février 2023

Le Maire, **Céline REVOL**

